

Circuit du contrat d'apprentissage et de la convention de formation

L'embauche d'un(e) apprenti(e) est subordonnée à la signature d'un contrat d'apprentissage et d'une convention de formation

NOUVEAU !!!

L'UFA Jules Le Cesne se charge d'établir ces deux documents

L'employeur

- Complète intégralement la partie employeur du dossier d'inscription

L'UFA

- Etablit le contrat et la convention de formation et les transmet à l'employeur

L'employeur

- Signe le contrat avec l'apprenti(e) et son responsable légal si l'apprenti(e) est mineur(e)
- Signe la convention de formation
- Transmet le contrat et la convention de formation à l'UFA Jules Le Cesne

L'UFA

- Signe le contrat et envoie une copie à l'employeur et à l'apprenti(e)
- Transmet le contrat et la convention de formation au CFA Académique de Normandie

Le CFA Académique de Normandie

- Signe la convention
- Envoie le contrat et la convention à l'OCPO

L'OPCO

- Enregistre le contrat et transmet à l'employeur un accord de prise en charge